



COMMUNE DE PETIT-QUEVILLY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de transfert d'office dans le domaine public métropolitain de l'allée du Clos Saint-Antoine (parcelle AI 499)

Par arrêté n°PP2S-EM-19-939 du 13 décembre 2019, le Président de la Métropole Rouen Normandie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue du transfert d'office dans le domaine public métropolitain de l'allée du Clos Saint Antoine, parcelle AI 499 située sur la commune de Petit-Quevilly (76140).

A cet effet a été désigné Monsieur Jacques BROSSAIS, Ingénieur Conseil à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du lundi 20 janvier 2020 au lundi 3 février 2020 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur des registres en Mairie (Place Henri Barbusse 76140 Le-Petit-Quevilly) et à la Métropole Rouen Normandie (Le 108, 108 allée François Mitterrand 76006 Rouen) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Il est en outre consultable sur le site internet de la Métropole : www.metropole-rouen-normandie.fr (onglet *Cadre de vie et services/Urbanisme/PLU de la Métropole*)

Le commissaire enquêteur assurera 2 permanences en Mairie :

- **Le Lundi 20 janvier 2020 de 09H00 à 12H00,**
- **Le Lundi 3 février 2020 de 14H00 à 17H00.**

Les observations peuvent aussi être adressées par courrier à la Mairie de Le-Petit-Quevilly, à l'attention du commissaire enquêteur, ou par courriel à la Métropole : elodie.marais@metropole-rouen-normandie.fr

Les observations devront être adressées **au plus tard à la date de la fin de l'enquête publique à savoir le 3 février 2020 à 17h00.**

Toute personne peut, sur demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de la Métropole Rouen Normandie, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Dès réception des conclusions du commissaire enquêteur, et au vu des résultats de l'enquête, le Bureau Métropolitain délibérera afin d'approuver l'intégration et le classement d'office dans le domaine public métropolitain de l'allée du Clos Saint Antoine.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés en Mairie ainsi qu'à la Métropole, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.